



Préambule à chaque candidature :

Bienvenue au groupe scolaire Saint-Vincent-de-Paul, une communauté éducative au service des jeunes pour leur épanouissement humain, professionnel et spirituel.

Espace d'accueil, l'école est aussi un lieu de vie et d'accompagnement de chacun dans son trajet personnel. Nous sommes convaincus que les chemins du succès sont multiples. C'est pourquoi, nos objectifs empruntent aussi bien la voie de l'excellence que celles du tutorat et de la médiation.

Pour chaque jeune, l'important est de progresser au maximum de ses possibilités, d'utiliser au mieux ses potentialités pour s'engager dans sa vie d'adulte muni des meilleurs atouts.

Déroulement de l'inscription :

1. Retrait d'une **fiche de candidature** sur notre site internet www.gs-svp.com ou l'accueil de l'un de nos sites.
2. Constitution du **DOSSIER DE CANDIDATURE** (cf. encadré spécifique ci-après)

Dossier de Candidature

- La **fiche de candidature** dûment complétée et signée ;
- Les photocopies des bulletins trimestriels de l'année scolaire en cours (2020/2021) et des trois années scolaires précédentes
- Un chèque de 20 euros couvrant les frais de dossier de candidature ;
- La photocopie de la pièce d'identité en cours de validité si le candidat est majeur.

Une fois complétée merci de nous transmettre ce dossier à l'établissement dans les plus brefs délais.

3. Etude du dossier par l'équipe pédagogique. **ATTENTION, ne seront étudiés que les dossiers complets**
4. **Rencontre** de l'élève et de sa famille par un responsable pédagogique.

ATTENTION, le jour de l'entretien, se munir des **ORIGINAUX DE TOUS LES BULLETINS SCOLAIRES** ou le cas échéant des **ORIGINAUX DES DOCUMENTS D'EVALUATION** établis par l'établissement d'origine

Le jour du rendez-vous, **si votre candidature est acceptée**, il vous sera remis un dossier qui confirmera l'inscription. Merci de prévoir de verser les frais de dossiers et de cotisations annuels (de préférence par chèque). Vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours, période pendant laquelle vos frais vous seront intégralement restitués si vous changez d'avis.

En cas de réponse positive, **constitution** par la famille **du dossier définitif qui vous sera transmis par l'administration**.

Qui contacter pour le suivi de votre candidature :

- ▶ Si vous avez une question concernant la constitution ou le suivi de votre dossier d'inscription, merci de nous envoyer un mail à l'adresse inscription@gs-svp.com
- ▶ Vous souhaitez prendre contact avec le service facturation comptabilité au préalable de votre inscription vous pouvez nous contacter à tout moment par téléphone ou en nous envoyant un mail à facturationfamille@gs-svp.com

Information Importante :

En constituant un dossier au Groupe Scolaire Saint-Vincent-de-Paul, vous avez pris connaissance de l'annexe tarifaire au verso de ce document.

Calendrier des paiements	Au dépôt du dossier		Echéancier : annuel (15 octobre), trimestriel (15 octobre, 10 janvier, 10 avril) ou mensuel (le 10 de chaque mois)										
Rubriques → Classes ↙	Frais de dossier et cotisations annuelles		Contribution scolaire		Contribution de Solidarité Modulable à partir de :	Forfaits Self annuels estimés Nombre de repas/semaine (n-1)			Forfaits annuels Etudes				
	Elève nouveau	ancien				5	4	2	matin	Matin et soir	soir		
Ecole Maternelle et Primaire	220	185	1199		50	1057	846	423	121	432	335		
Collège	245	192	6 et 5ème	4 et 3ème		1178	942	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	260 (4j/s)	
3ème prépa pro et CAP			1254	1281								1162	
Baccalauréat Professionnel, MCAD			Terminal BPC	Toutes les autres classes								1389	1250
Baccalauréat Général et Technologique			1406										
Prépa Passerelle-Sup			1627										
BTS SP3S voie scolaire			1798										
Passerelle Handicap			1332										

Retrait des dossiers, frais de candidature : 20€

Repas occasionnels prépayés : école, collège, lycées, sup : **8,36€** (9,69€ si facturés)

Etudes occasionnelles : matin école **2,35€**, soir : maternelle et élémentaire **8.83€**, collège **5,30€**,

Cautions : PRÊTS DE MANUELS ET D'OUVRAGES : **100€** et MISE A DISPOSITION DE LA TABLETTE NUMERIQUE : voir **annexe Tablettes** numériques

Acompte : élève externe **200€**, élève *demi-pensionnaire* **300€**

Adhésion APEL facultative : Cotisation famille annuelle 26 €

Contribution volontaire immobilière : Montant à discrétion des familles (se reporter au coupon)